MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2026-603** **12/10/2026**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/02/2027
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Procédure à suivre pour répondre à l'appel à projets des LéA-IFÉ 2027. Cet appel à projets concerne l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat relevant de l'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM

Destinataires d'information
Établissements d'enseignement agricole publics et privés Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :
La présente note de service formalise la procédure à suivre pour répondre à l'appel à projets des LéA-IFÉ. Cet appel à projets concerne l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat relevant de l'enseignement agricole technique.

La présente note de service formalise la procédure à suivre pour répondre à l'appel à projets des LéA-IFÉ. Cet appel à candidatures concerne l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat relevant de l'enseignement agricole technique.

Les LéA-IFÉ constituent une opportunité pour l'enseignement agricole de développer des recherches collaboratives sur des problématiques éducatives en lien avec ses enjeux et de produire des connaissances et des ressources susceptibles de bénéficier à l'ensemble de ses acteurs. La diffusion et la valorisation des travaux conduits constituent, à ce titre, une dimension importante des projets, à prendre en compte dès leur conception.

1. Le dispositif des LéA-IFÉ

1.1 Présentation générale

Le dispositif des Lieux d'éducation associés à l'Institut français de l'éducation (LéA-IFÉ) est porté par l'École normale supérieure de Lyon (ENS).

Un LéA-IFÉ associe des acteurs de l'éducation et de la recherche autour d'une problématique éducative commune, en prise avec les réalités du terrain. Il repose sur une démarche de recherche collaborative visant à produire à la fois des connaissances scientifiques et des ressources utiles pour le système éducatif.

Les LéA-IFÉ sont structurés en un réseau national qui contribue au développement des liens entre le monde de la recherche, celui de l'éducation et celui de la formation.

Les projets conduits dans le réseau des LéA-IFÉ prennent en compte de grands enjeux d'éducation et portent notamment sur[1] :

- les enseignements et les apprentissages (objets, pratiques, contextes, outils) ;
- l'accompagnement, la formation, le développement professionnel des acteurs de l'éducation ;
- des questions vives en éducation telles que l'inclusion, l'égalité, la pensée critique, la forme scolaire ou l'écologie.

1.2 Caractéristiques du dispositif

Les projets de recherche conduits dans le cadre des LéA-IFÉ se caractérisent par :

- une recherche conduite sur trois années scolaires ;
- une co-construction par les acteurs de l'éducation et de la recherche : leur collaboration intervient dès la conception du projet et l'écriture du dossier de candidature et se poursuit pendant toute la durée de la recherche. Les modalités de travail retenues doivent permettre aux acteurs de l'éducation de contribuer effectivement aux activités de recherche et à la diffusion des résultats au sein et en dehors du réseau ;
- un accompagnement assuré par l'IFÉ et une intégration dans un réseau national. Ils contribuent conjointement à soutenir la mise en place et la conduite des travaux ainsi que le partage et la diffusion des résultats et des ressources produits. Les échanges scientifiques et professionnels sont notamment favorisés par les séminaires et les webinaires organisés dans le cadre du réseau. Les équipes disposent également d'un site internet, d'un blog collaboratif et de différents canaux de communication de l'IFÉ.

[1] Voir la page 2 de l'Appel à projet LéA-IFÉ 2027.

2. Appel à projets LéA-IFÉ

Chaque année, le réseau des LéA-IFÉ se renouvelle en partie par un appel à projets. Les candidatures retenues en 2027 donneront lieu à des recherches conduites de **septembre 2027 à août 2030**.

Le dossier de candidature ainsi que l'ensemble des informations relatives à l'appel sont disponibles sur la page « Devenir un LéA » du site des LéA-IFÉ : http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/devenir-un-lea[2]

2.1 Critères d'évaluation des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont évalués au regard des critères suivants :

- l'intérêt et la qualité scientifique du projet de recherche
- la pertinence du projet et ses apports pour le système éducatif
- la dimension collaborative de la recherche et de sa coordination
- la faisabilité du projet

Ces critères sont précisés dans l'appel à projets, auquel les équipes sont invitées à se référer pour l'élaboration de leur dossier[3].

2.2 Critères de recevabilité

Pour être examiné par la commission d'expertise, le dossier doit répondre aux critères de recevabilité suivants :

- le projet engage plusieurs acteurs de l'éducation et peut impliquer une ou plusieurs structures éducatives ;
- le responsable scientifique est enseignant-chercheur (MCF ou PU) ou chercheur permanent d'un organisme de recherche. Ses travaux s'inscrivent dans le **champ de l'éducation** et sont en relation avec le projet, ce qui est attesté par des publications. Il est francophone et en capacité de se rendre régulièrement dans les établissements concernés ;
- tous les champs du dossier de candidature sont complétés et le nombre maximal de caractères autorisé est respecté ;
- les avis d'opportunité obligatoires, signés, sont joints au dossier de candidature.

Date limite d'envoi du dossier de candidature complet à l'IFÉ : **1er février 2027**
Le dossier doit être adressé en formats texte et PDF.

2.3 Ressources pour l'élaboration du dossier

- Les porteurs de projet peuvent solliciter l'équipe de coordination du réseau des LéA-IFÉ pour toute question concernant la construction de leur réponse à l'appel à projets : lea.ife@ens-lyon.fr

[2] Les liens hypertextes figurant dans la présente note de service peuvent, selon le navigateur utilisé ou les modalités de consultation du document, ne pas fonctionner correctement. En cas de difficulté, il est recommandé de copier l'URL du lien et de la coller directement dans la barre d'adresse de votre navigateur

[3] https://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/devenir-un-lea/Appel-a-projet-LeA-IFE_2027.pdf

3. Répondre à l'appel à projets LéA-IFÉ dans l'enseignement agricole

Trois places sont réservées aux projets de l'enseignement agricole au sein du réseau des LéA-IFÉ. Deux LéA-IFÉ étant actuellement en cours[4], une place pourra éventuellement être attribuée dans le cadre de l'appel à projets 2027.

3.1 Choix de la problématique

Les projets peuvent porter sur l'ensemble des problématiques éducatives entrant dans le champ des LéA-IFÉ. Certaines présentent toutefois un intérêt particulier au regard des politiques publiques portées par la DGER et des enjeux auxquels est confronté l'enseignement agricole. Les équipes sont ainsi invitées à s'intéresser notamment aux problématiques suivantes :

- forme scolaire
- mixité des publics
- école inclusive
- approche capacitaire et enseignement des transitions
- éducation à l'égalité et lutte contre les stéréotypes de genre

3.2 Points d'attention pour la conception du projet

- ***La co-construction de la recherche***

La co-construction suppose de concevoir dès l'origine un projet de recherche commun aux acteurs de l'éducation et de la recherche. Elle implique que chacun contribue à la définition de la problématique et trouve une place effective dans la démarche de recherche. La préparation de la candidature doit ainsi permettre de définir conjointement les modalités de collaboration et l'organisation du travail.

- ***Le champ de recherche du responsable scientifique***

Les LéA-IFÉ peuvent mobiliser des chercheurs issus de disciplines variées. Une attention particulière doit toutefois être portée au choix du responsable scientifique : au-delà de sa discipline d'appartenance, ses travaux de recherche doivent s'inscrire dans le champ de l'éducation, être en relation avec le projet envisagé et être attestés par des publications.

- ***Les appuis mobilisables pour la conception du projet***

Le BDET dispose d'une bonne connaissance du dispositif des LéA-IFÉ et participe aux commissions de sélection des projets (à l'exception de ceux issus de l'enseignement agricole). Il peut, à ce titre, relire le dossier au regard des attendus de l'appel à projets. Les équipes peuvent par ailleurs solliciter une mise en relation avec les bureaux métier concernés pour approfondir certains aspects du projet. L'inspection de l'enseignement agricole peut, quant à elle, apporter son expertise pédagogique à la demande des équipes qui en formuleraient la demande auprès du doyen de l'inspection.

[4] Le LéA SENS (2026-2029) étudie comment des dispositifs artistiques mobilisant la nature et le vivant peuvent favoriser l'apprentissage collectif et la création d'un commun autour des transitions, dans une perspective d'accompagnement du changement.
Présentation du projet : https://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/les-differents-lea/s2019entendre-sur-la-nature-par-le-sensible-sens

Le LéA Éducation au futur + (2026-2029) prolonge les recherches engagées dans un précédent LéA. Il étudie comment les compétences psychosociales peuvent être explicitement mobilisées dans l'enseignement des questions socialement vives (QSV) intégrant une perspective d'éducation au futur.
Présentation du projet : https://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/les-differents-lea/education-au-futur-cps-avenirs

Pour en savoir plus sur les précédents LéA de l'enseignement agricole : https://chlorofil.fr/innovation-pedagogique/experimentations/lea

- ***L'anticipation des avis d'opportunité***

Les avis d'opportunité à recueillir sont ceux :
- du ou des S(R)FD concernés
- du ou des chefs d'établissement concernés
- du directeur de l'unité de recherche
- de la DGER

Leur recueil doit être anticipé et intégré au calendrier d'élaboration de la candidature.

3.3 Processus pour obtenir l'avis d'opportunité de la DGER et transmission à l'IFÉ

- ***En amont de la demande d'avis***

Dès qu'une équipe envisage de déposer une candidature, elle doit prendre contact avec le bureau des diplômes de l'enseignement technique (BDET) pour l'informer de la problématique choisie et de l'équipe pressentie. Le BDET constitue le point de contact avec la DGER tout au long du processus.

- ***Transmission de la demande d'avis***

Après avoir obtenu les autres avis d'opportunité requis[5], l'équipe adresse sa demande d'avis au BDET **au plus tard le vendredi 15 janvier 2027** à l'adresse suivante :
bdet.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr

- ***Traitement de la demande par la DGER***

Le BDET transmet le dossier aux bureaux métier concernés, dont l'expertise contribue à éclairer l'avis rendu par la sous-direction des politiques de formation et d'éducation (SDPOFE).

- ***Transmission du dossier à l'IFÉ***

Après saisie de l'avis, le BDET transmet le dossier à l'équipe, qui l'adresse à l'IFÉ selon les modalités de l'appel à candidature.

4. Mise en œuvre des LéA-IFÉ dans l'enseignement agricole

4.1 Enjeux pour l'enseignement agricole

Les recherches conduites dans le cadre des LéA-IFÉ produisent des connaissances scientifiques et des ressources qui permettent d'analyser les problématiques éducatives dans toute leur complexité, d'en dégager les enjeux et d'éclairer les pratiques. Elles peuvent également ouvrir de nouvelles pistes pédagogiques. L'intérêt de ces travaux dépasse ainsi les seules équipes directement impliquées dans les projets. Leur diffusion et leur valorisation constituent un enjeu important pour la DGER et doivent être envisagées dès la mise en place du LéA.

4.2 Rôle de la DGER, de l'inspection de l'enseignement agricole et du dispositif national d'appui

Au sein de la DGER, le BDET assure le suivi des LéA-IFÉ et constitue l'interlocuteur de l'IFÉ. Dans ce cadre :

- il représente la DGER lors des deux séminaires annuels du réseau ;
- il assure le suivi des moyens mobilisés par la DGER pour les LéA-IFÉ, en lien avec les services concernés et l'IFÉ ;
- il coordonne les actions de diffusion et de valorisation des travaux conduits dans le cadre des LéA-IFÉ.

[5] Pour le détail des avis d'opportunité à obtenir, se reporter au 3.2

L’inspection de l’enseignement agricole est étroitement associée au dispositif. Elle participe au comité scientifique et au comité de pilotage des LéA-IFÉ ainsi qu’aux temps d’échanges et de valorisation organisés autour des travaux des LéA.

Le Dispositif National d’Appui (DNA) est également associé au dispositif, notamment à travers l’implication, dans les LéA, de chercheurs exerçant au sein des établissements nationaux d’appui.

Les LéA font l’objet d’un suivi particulier : un comité se réunit une fois par an pour faire le point sur l’avancement des travaux, favoriser les échanges autour des recherches conduites et identifier les modalités de diffusion et de valorisation de leurs résultats.

Les travaux conduits dans le cadre des LéA ont vocation à bénéficier à l’ensemble de l’enseignement agricole. Leurs résultats seront notamment diffusés sur ChloroFil. Ils pourront également enrichir le plan national de formation et être relayés par l’inspection de l’enseignement agricole et le DNA.

4.3 Moyens alloués par la DGER

La DGER attribue un forfait d’heures supplémentaires exceptionnelles aux enseignants des établissements impliqués dans les LéA-IFÉ et prend en charge les déplacements de chaque correspondant LéA[6] afin qu’il puisse assister aux deux séminaires annuels.

Le Directeur général adjoint
de l’enseignement et de la recherche

Luc MAURER

[6] Le correspondant LéA est un membre du lieu d’éducation impliqué dans la recherche (enseignant, formateur, personnel d’encadrement, etc.). Il est l’un des interlocuteurs principaux de l’IFÉ.
Pour en savoir plus sur ses responsabilités, consulter la Charte des correspondants LéA-IFÉ : https://ife.ens-lyon.fr/lea/Charte%20des%20correspondants_2021.pdf